

N/REF : 21/02/2025 11H50 C:263302 I:35358
V/REF : MAIL
V/Email reçu le Vendredi 21/02/2025 a 11H50

CODASE

**78 AVENUE JEAN PERROT
38000 GRENOBLE**

IMMEUBLE : 35 BLANCHISSERIE
35 CHEMIN DE LA BLANCHISSERIE
38000 GRENOBLE

St Martin-H, le 25 Février 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 35 CHEMIN DE LA BLANCHISSERIE - GRENOBLE
MR HATTAB 04 76 63 26 36 / 06 72 86 56 77

MOTIF : INTERVENIR POUR DÉBOULEMENT DES EAUX USÉES SUR UNE PARTIE DE LA MAISON.
IL FAUDRAIT EFFECTUER UN CURAGE ET UN POMPAGE DU PUISARD
DE LA POMPE DE RELEVAGE (AU RDC, 1ERE PIECE A DROITE EN
ENTRANT).

Donneur d'ordre : M. M HATTAB

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 24/02/2025 A 13H15
DEBOUCHAGE HP DU COLLECTEUR EU EXTERIEUR
L EAU PROVIENT DU TUYAU DE REFOULEMENT QUI EST PERCE VOIR PHOTOS CE QUI
PROVOQUE DE L EAU DANS LA SALLE COMMUNE
PREVOIR INTERVENTION PAR LE PLOMBIER POUR REMPLACER LE TUYAU DE
REFOULEMENT DE LA POMPE VOIR PHOTOS
REPARATION PROVISOIRE POUR EVITER QUE L EAU REFOULE DANS LA SALLE

OBSERVATIONS : FF LCOMPTER Email envoyé le 25/02/25 a 10H40 M. M HATTAB

AB LCOMPTER Email envoyé le 24/02/25 a 15H55 M. M HATTAB

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer

l'origine de l'obstruction, mais ca n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,50	Ff Débouchage/Pomp.	1h+Dépl.0 à 10km	1	180,44
				270,66
		TOTAL H.T.		270,66
		T.V.A. a 10,00%		27,06
		TOTAL T.T.C.En EURO		297,72

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN